



CM du 29 JUIN 2026

NOTE DE PRESENTATION DES

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2026

Le budget supplémentaire est une décision budgétaire modificative qui intervient après l'adoption du compte financier unique, afin de tirer les conséquences financières de l'exercice précédent sur le budget en cours.

Il permet principalement de reprendre les résultats constatés à la clôture de l'année écoulée, qu'il s'agisse d'un excédent à affecter ou d'un déficit à couvrir, ainsi que les restes à réaliser en investissement correspondant aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines non encore encaissées.

À ce titre, il complète le budget primitif en actualisant les prévisions initiales à partir d'éléments désormais connus et fiabilisés. Le budget supplémentaire est aussi l'occasion d'ajuster les crédits ouverts, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour tenir compte de besoins nouveaux, de dépenses imprévues, de recettes complémentaires ou de l'évolution de certains projets.

Il constitue donc un acte d'ajustement destiné à garantir la sincérité, l'équilibre et la bonne exécution du budget communal. Il offre ainsi à la collectivité une souplesse de gestion tout en assurant une information sur l'utilisation des résultats antérieurs et sur les adaptations nécessaires à la conduite de l'action municipale.

La présente note détaille les ajustements proposés dans le cadre du budget supplémentaire soumis au Conseil Municipal du 29 juin prochain.

I- LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget supplémentaire 2026 voit la réintégration des résultats constatés au compte administratif 2025 :

- En fonctionnement : après couverture du besoin de financement en investissement, un excédent reporté de +1,529 M€ (en recette au BS)

- En investissement : un déficit reporté de 2,243 M€ après réaliser (en dépense au BS), dont le montant est de 4,168 M€ en dépenses.

Les équilibres du budget supplémentaire 2026 du budget principal sont les suivants :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
AJUSTEMENTS DEPENSES REELLES	993 890,40 €	AJUSTEMENTS RECETTES REELLES	-253 747,00 €
Chapitre 011 - charges à caract. général*	982 268,61 €	Chapitre 013 - Atténuation de charges	- €
Chapitre 012 - charges de personnel	- €	Chapitre 70 - Produit des services	2 700,00 €
Chapitre 014 - atténuations de produits	- €	Chapitre 73 - Impôts et taxes	-329 716,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gest. courante	51 521,79 €	Chapitre 731 - Fiscalité locale	- €
Chapitre 66 - charges financières	- €	Chapitre 74 - Dotations et participations	- €
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	- €	Chapitre 75 - Autres produits de gest. Courante	73 269,00 €
Chapitre 68 - dotations aux provisions	-39 900,00 €	Chapitre 77 - Produits spécifiques	- €
OPERATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENTS)	- €	OPERATIONS D'ORDRE (chap. 042)	- €
VIREMENT SEC. INVESTISSEMENT	281 374,00 €	EXCEDENT REPORTE (R002)	1 529 011,40 €
TOTAL	1 275 264,40 €	TOTAL	1 275 264,40 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
AJUSTEMENTS DEPENSES REELLES	859 545,00 €	AJUSTEMENTS RECETTES PROPRES	113 571,00 €
DEPENSES IMPREVUES	35 400,00 €	EMPRUNT	500 000,00 €
RESULTAT REPORTE (D001)	5 759 485,04 €	AFFECTATION RESULTAT (1068)	2 243 495,40 €
REPORTS DE CREDITS DEP.	651 661,01 €	REPORTS DE CREDITS REC.	4 167 650,65 €
		OPERATIONS D'ORDRE (AMORTISSEMENTS)	- €
		AUTOFINANCEMENT	281 374,00 €
TOTAL	7 306 091,05 €	TOTAL	7 306 091,05 €

* dont dépenses imprévues 801 079 € (800 K€ au BS de l'an passé)

Compte tenu des résultats de l'exercice 2025 repris au BS, la stratégie globale est la suivante :

- 1/ Préserver l'excédent de fonctionnement pour les exercices à venir en positionnant au moins 800 K€ en « dépenses imprévues » en fonctionnement,
- 2/ Limiter les investissements nouveaux à moins de 900 K€, permettant de tous les autofinancer mis à part l'acquisition des locaux 8 rue Jules Lenormand financés par emprunt (500 K€). Compte tenu du contentieux en cours, ces 500 K€ ne seront probablement pas réalisés sur cette année (l'emprunt ne serait donc pas mobilisé non plus).

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire s'équilibre à ce stade à 1 275 264,40 € en section de fonctionnement (2 149 590,68 € au BS 2025).

1 – Les dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 Charges à caractère général : + 993 890,40 €** dont 801 079 € de provisions pour dépenses imprévues et 181,2 K€ d'ajustements de dépenses (dont 46,2 K€ sont couverts par des recettes).

Les principaux ajustements proposés sont les suivants :

- **Les animations de quartiers et l'enfance : +47,8 K€**, pour la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre du Contrat de Ville (Santé au quotidien, bien être, émotion, temps des mémoires...). Ces actions sont intégralement financées par des subventions (recettes inscrites au BS).
- **A Tempo : +9,7 K€** pour la réalisation de prestations programmées au dernier trimestre.
- **Juridique : +22,6 K€**, pour compléter le budget relatif aux charges d'assurance multirisques, voté à un niveau insuffisant.
- **Aménagement / urbanisme : +20 K€**, pour la réalisation d'études préalables à la poursuite des aménagements de la ZAC d'Alleville.
- **Mécanique : +12,7 K€**, pour faire face aux besoins de réparation de véhicules et de matériel roulant des espaces verts.
- **Espaces verts : +11,5 K€**, pour le fleurissement automnal et la location d'une nacelle.
- **Ressources humaines : +15,9 K€**, pour la réalisation d'un chantier d'insertion (travaux de rénovations des logements des volontaires), l'achat d'équipements de protection individuelle des agents et l'organisation d'une formation / actions sur le SIRH.
- **La formation des agents : +2 K€** pour la réalisation de prestations externes dans le cadre des formations incendie.
- **Police municipale : 8,7 K€** pour les frais de gardiennage, la maintenance du logiciel logitud (non inscrit au BP) et pour l'achat de fournitures de petit équipement.

- **Education : 7,3 K€** pour l'achat de matériel pour les enfants en situation de handicap et de produits pharmaceutiques pour les écoles (dépense auparavant imputée sur le chapitre 012 CCAS).
- **L'informatique : +2,4 K€** pour l'ajout d'un pare-feu pour les PC fonds de classe des six écoles élémentaires.
- **Médiathèque : 5 K€** pour l'organisation d'une exposition et d'animations à l'automne à la médiathèque (Emilie Vast), mobilisant les écoles de la ville.
- **Jeux extérieurs : 5 K€** pour la maintenance de la nouvelle structure « l'oiseau bleu » au sein du parc des Groues.
- **Le centre aquatique : +4,2 K€** pour l'ajustement de l'enveloppe liée au nettoyage des locaux (nouveau marché incluant de nouvelles prestations externalisées comme le nettoyage du toboggan et l'utilisation d'un robot, permettant de limiter les heures d'intervention en régie) et le remplacement des électrodes du défibrillateurs.
- **Les sports : +2,7 K€** pour le remplacement des brosses et des filtres de deux balayeuses.
- **Environnement : +2,5 K€** pour l'organisation d'ateliers dans le cadre des « 24 heures biodiversité » le 18 juin et la location de barnums à l'occasion du marché automnal.
- **Autres demandes diverses : +2,7 K€** (ajustements de crédits entre chapitres notamment).

A noter par ailleurs, l'ajustement à la baisse des prestations de services à réaliser dans le cadre du festival du Grand Unisson (-1,7 K€), celles-ci étant prévue dans le cadre de contrats GUSO (pris en charge sur le chapitre 012).

▪ **Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : +51,5 K€, dont :**

- +55,2 K€ pour passer les écritures comptables liées aux **admissions en non-valeurs** et - 1,4 K€ pour celles liées aux **créances éteintes**.
- +5 K€ pour financer les **participations communales** liées à la scolarité des enfants stéoruellans hors communes, dont le nombre est en hausse.
- **Informatique : 3,3 K€**, pour l'extension du service en ligne de prise de rendez-vous pour le conservatoire, pour la sécurisation des mails sortants avec le nouvel antispam (MailInBlack) et pour l'acquisition de licences antivirus.
- Attribution de **subventions** (2,9 K€) :
 - 1 500 € à l'APCLO,

- 500 € pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Orléans Nord,
- 900 € pour la Fondation Val de Loire afin d'aider au départ

A signaler par ailleurs :

- -15 K€ sur le compte 65131 « Aides », l'enveloppe dédiée aux classes de découverte n'étant pas intégralement sollicitées par les écoles.

➤ **Chapitre 68 : Dotations aux provisions : -39,9 K€**

- Diminution de **39,9 K€ des dotations aux provisions pour risque**, mobilisées dans le cadre du traitement des admissions en non-valeurs.

Aucun ajustement n'est nécessaire à ce stade sur les autres chapitres de dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges financières, dépenses exceptionnelles...).

Ce projet de BS inclut par ailleurs :

- **L'inscription de 801 K€ en dépenses imprévues**, qui permettront de conserver des marges de manœuvre pour la fin d'exercice et de participer au résultat de l'exercice budgétaire 2026.
- **Un virement à la section d'investissement de 281 K€**, permettant de financer les nouveaux projets sans emprunt supplémentaire.

2 – Les recettes de fonctionnement

Le budget supplémentaire est l'occasion d'intégrer l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent et d'ajuster les prévisions de recettes du budget primitif.

➤ **Les ajustements en matière de fiscalité (chapitre 73) : -329,7 K€**

Hors remboursements pour exonérations fiscales, le total du produit prévisionnel de fiscalité locale estimé par l'Etat s'élève à 12,534 M€ pour 2026, alors que cette prévision était de 12,863 M€ au moment du budget primitif.

Les bases d'imposition 2025 de Taxe Foncière sur le Bati sont passées d'un prévisionnel 2025 de 23,599 M€ à 23,395 M€, soit une baisse de 0,9%. Les bases 2026 sont donc en diminution par rapport aux bases prévisionnelles 2025 de 0,2%, et en progression de seulement +0,66% entre les bases effectives 2025 et prévisionnelles 2026.

Cela s'explique par le fait que :

- Le montant des bases exonérées a augmenté de façon significative (2 286 870 € contre 2 017 991 € l'an passé),

- L'inflation a été plus limitée que prévue (+0,8% contre +1% budgétaires),
- L'Etat a procédé à des corrections individuelles sur le calcul de la valeur locative des propriétaires dont la somme conduit à en diminuer la valeur totale.

Au moment de la préparation budgétaire 2026, seules les bases prévisionnelles notifiées en mars 2025 étaient connues. C'est donc cette base qui a été utilisée pour calculer le prévisionnel de recettes fiscales 2026, avec une hypothèse de dynamique des bases à +2% (conjugaison de l'effet inflation alors estimée à +1%, des revalorisations individuelles de la CCID et des constructions nouvelles). Cette progression des bases ne se vérifie donc pas, et nécessite en conséquence un ajustement à la baisse du produit attendu de fiscalité.

➤ **Les dotations, participations et subventions (chapitre 74) : + 73,3 K€**

Ce chapitre est globalement proposé en augmentation de +73,3 K€, avec néanmoins des ajustements à opérer à la hausse et à la baisse :

- Ajustement des Dotations de l'Etat :
 - Dotation forfaitaire : -127,5 K€ (à 629 K€).
 - Dotation de Solidarité Urbaine : +38,6 K€ (à 1,478 M€)
 - Dotation Nationale de Péréquation (DNP) des communes : +6 K€
 - FCTVA : +27,3 K€ (recette incertaine au moment de la préparation du BP, non inscrite dans ce cadre)
 - Compensations au titre des exonérations de taxes : +67 K€ (à 427 K€)
- Subventions dans le cadre du contrat de ville : +56,9 K€.
- Dérogations scolaires (entrantes) : +5 K€

La baisse du montant de dotation forfaitaire notifié entre 2025 et 2026, soit -193 373 € (-23,5%), s'explique par l'écèlement appliqué en 2026 pour financer la progression des dotations de péréquation. **En 2026, cet écèlement a été beaucoup plus fort qu'en 2025, et plus important qu'attendu au moment de la préparation du budget primitif 2026.**

La commune bénéficie en revanche de la plus forte péréquation souhaitée par le législateur et traduite dans la loi de finances 2026 : la DSU progresse ainsi de 8,8% (+120 K€), sans toutefois pouvoir compenser la baisse de dotation forfaitaire (-193 K€).

La ville bénéficiera également de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et ce pour la première fois cette année (6 K€). Celle-ci a pour vocation de réduire les écarts de richesse fiscale entre les communes en aidant celles dont les ressources sont relativement moins favorables. Pour y avoir droit, les principaux critères sont relatifs à la situation de la commune par rapport aux autres communes de même strate démographique au regard du potentiel financier par habitant et de l'effort fiscal.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire proposé en section d'investissement s'équilibre à 7,306 M€. Cette somme intègre la reprise des résultats et les restes à réaliser (6,411 M€ au total).

Les seules demandes de crédits supplémentaires représentent 860 K€ (354 K€ sans l'acquisition du bâtiment 8 rue Jules Lenormand).

Si l'on considère à part cette acquisition, la reprise des résultats 2025 permet, après couverture du déficit d'investissement (5,759 M€), de dégager l'autofinancement nécessaire pour faire face aux demandes de crédits supplémentaires en investissement.

1 – Les dépenses d'investissement

Le BS 2026 est l'occasion d'un ajustement en lien avec l'avancement des projets et permet le lancement de projets nouveaux :

➤ **La Maison des Services au Public (MSAP) :**

200 K€ ont été inscrits au budget primitif pour le démarrage du projet. Afin de faciliter son pilotage budgétaire, il est proposé de créer une opération comptable ad hoc, contenant à la fois des crédits d'étude et de travaux. L'enveloppe globale dédiée à ce projet demeure inchangée pour cette année, mais 186 K€ sont transférés du patrimoine bâti vers une nouvelle opération budgétaire. Ces crédits vont permettre le financement des crédits d'étude, de maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux de curage / désamiantage.

Pour mémoire, l'opération est estimée à 1,7 M€, avec des financements attendus au titre de l'ANRU (420 K€), de la DPV (206 K€), du Département du Loiret (101 K€) et de la CAF (206 K€).

➤ **L'acquisition d'une propriété bâtie 8 rue Jules Lenormand** pour installer la police municipale dans des locaux plus grands et plus fonctionnels pour répondre à l'évolution de ses missions : **+506 K€.**

➤ **Le patrimoine bâti communal : +169,6 K€**

- +30 K€ pour la **démolition des préfabriqués situés face à l'école F. Mitterrand**,
- +8,2 K€ pour la **réalisation de travaux à l'hôtel de ville**,
- +3,8 K€ pour le renforcement de l'étanchéité de la **couverture du bâtiment du CCAS**,
- +6,3 K€ pour la mise en place de filtres magnétiques dans le **réseau de chauffage de l'école maternelle F. Mitterrand**, pour éviter l'embouage du réseau,

- +4,1 K€ pour la sécurisation des bordures métalliques **devant la médiathèque A. Marly,**
- +4 K€ pour sécuriser l'accès de la porte située à l'arrière de la médiathèque par l'installation d'un visiophone.
- +19 K€ pour le remplacement des volets roulants de la **salle sud de l'Unisson,**
- +52,9 K€ pour les **installations sportives :**
 - +25 K€ pour l'étude de modernisation des sanitaires et vestiaires du complexe sportif des Trois Fontaines,
 - +22 K€ pour l'installation de quatre radiants électriques pour la salle de tennis de table rue Croix Baudu, suite à la panne de la chaudière du CTM,
 - +5,9 K€ pour le Boulodrome : installation d'une rampe d'accès sur un terrain extérieur (+1,8 K€), modernisation de deux radiants gaz (3,4 K€), et création d'une commande sécurisée pour l'éclairage extérieur (+730 €).
- +5 K€ de crédits d'étude pour la rénovation de la salle Armand Theuriot.
- +23 K€ pour les **centres de loisirs et MPT :**
 - +15 K€ pour la modernisation de la cuisine de la MPT nord (impactée par les travaux dans le cadre de l'opération MSAP),
 - +8 K€ de rénovation de la terrasse bois extérieure centre S. Lacore, à sécuriser.
- +8,3 K€ pour le changement de la chaudière du **logement mis en location chemin de halage** (chaudière en panne).
- +5 K€ pour la rénovation du local dédié au élus rue Jules Lenormand.

➤ **Les aménagements extérieurs et espaces verts : +118,5 K€**

- +100 K€ pour la réalisation d'aménagements en faveur des **parcs et des espaces verts,**
- +13,1 K€ pour l'installations de prises pour les décorations de Noël et de mâts pour une caméra de vidéo protection **rue Croix Baudu,**
- +5,6 K€ pour la réalisation de travaux de **mise en sécurité du bâtiment situé 88 rue Gambetta** (cette somme sera inscrite au chapitre 45 « pour compte de tiers », en dépense et en recette),
- +9,8 K€ pour la modernisation de la clôture du **Parc Jean Friess,**
- -10 K€ pour la participation à l'**extension du réseau ENEDIS,** puisque depuis une ordonnance d'août 2023, les extensions de réseau ne sont plus dues par les collectivités et qu'il n'y plus d'opérations sur lesquelles la ville se serait engagée à financer une extension avant cette date.

➤ **+3,8 K€ pour l'achat de matériel,** notamment :

- +1,2 K€ pour l'achat d'un coupe bordure adaptée pour un agent avec restrictions médicales et l'achat d'une tronçonneuse en remplacement d'une machine hors service,
- +2 K€ pour l'achat de 5 panneaux mobiles d'interdiction de stationnement,
- +0,6 K€ pour l'acquisition de deux nouveaux compresseurs mobiles (anciens non conformes).

- **Les projets informatiques : +23,7 K€**, dont :
 - +30 K€ pour l'amélioration du système de sauvegarde (projet validé lors de la préparation budgétaire 2026 mais non inscrit au BP),
 - +5 K€ pour l'acquisition d'un nouvel automate pour la médiathèque pour les restitutions d'ouvrages, la borne actuelle ayant un système d'exploitation obsolète non maintenu, avec pour corollaire une importante faille de sécurité informatique.
 - +3,4 K€ pour l'acquisition du logiciel de gestion de la protection des données (DPO),
 - -6,1 K€ d'ajustements divers liés au coût réel des opérations déjà réalisées,
 - -8,5 K€ pour le renouvellement des switchs de la mairie. 17 K€ étaient prévus pour cela au BP 2027. Il est proposé d'étaler ces remplacements sur 2026 et 2027.
- **La police municipale : +16,7 K€**, dont :
 - +15 K€ pour l'extension de la vidéo protection (secteur Millet et acquisition d'une caméra mobile),
 - +1,5 K€ pour l'acquisition d'une tablette de contrôle des caméras nomades et de la vidéo protection urbaine.
- **L'éducation : +10 K€** pour la réalisation d'achats mutualisés de matériels pour les enfants en situation de handicap.
- **L'animation urbaine : +3,6 K€** pour l'achat d'un appareil photo et d'une table de mixage pour la réalisation d'un atelier (subventionné), ainsi que l'acquisition de mobilier pour l'amélioration de l'accueil des jeunes volontaires.
- La réalisation de travaux d'amélioration de la **salle de pause des agents municipaux** au sous-sol de l'hôtel de ville: **+5 K€**.
- Pour les **installations sportives** : +1 K€, pour l'installation de six vitrines sécurisées pour l'affichage règlementaire obligatoire des associations.
- Pour l'**Unisson** : +1,5 K€ pour l'achat d'un vidéo projecteur et d'un écran pour faire face aux demandes.

A noter, l'inscription de 35,4 K€ au chapitre 21 pour provision en cas de **dépenses imprévues**.

2 – Les recettes d'investissement

Le budget supplémentaire intègre les ajustements de recettes propres suivants (+113 K€) :

➤ **Subventions : +113,6 K€ dont :**

- 126 K€ de l'ANRU dans le cadre du projet de MSAP (avance de 30% du montant total),
- -18 K€ pour ajuster le montant prévu de la Dotation Politique de la Ville (206 K€, fléchés sur la MSAP),
- +5,6 K€ en remboursement des travaux de sécurisation réalisés au 88 rue Gambetta (crédits inscrits au chapitre 45).

Les autres recettes d'investissement inscrites au BS sont relatives à :

- **L'emprunt** : +500 K€. aucun emprunt n'était inscrit au BP 2026. Il est proposé de financer l'acquisition du 8 rue J. Lenormand par un emprunt, sachant que celui-ci ne sera mobilisé qu'au moment de l'acquisition.
- **L'autofinancement** : 280 K€ (virement de la section de fonctionnement), traduisant l'effort d'autofinancement des opérations d'investissement.
- **L'affectation du résultat de clôture** : +2 243 K€
- Les **reports de crédits en recettes** : +4 168 K€ (solde attendu des subventions liées aux importantes opérations achevées en 2025 et en particulier : la rénovation et l'agrandissement du groupe scolaire Jean Moulin et la construction de la Maison Anne Sylvestre).

II - LE BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS IMMOBILIERES.

Le budget supplémentaire 2026 réintègre les résultats constatés au Compte Financier Unique 2025.

La section d'exploitation ayant été clôturée avec un solde excédentaire, le montant à reprendre en recettes s'élève à 135,2 K€. En investissement, le résultat reporté est également excédentaire, à hauteur de 41 K€.

En dépense de fonctionnement, des ajustements sont proposés s'agissant :

- Des charges à caractère général : +134,2 K€ dont 129 K€ de provision pour dépenses imprévues, +2 K€ pour les charges d'énergies, +2 K€ pour les charges locatives et +1 K€ pour les taxes foncières,
- Des charges de personnel : +1,5 K€,
- Des autres charges de gestion courante : -460 € (prise en charge de créances éteintes et admissions en non-valeur),

En recettes de fonctionnement, +135,2 K€, correspondant à la reprise du résultat de l'exercice 2025.

A noter concernant de la section d'investissement : l'ajustement des crédits d'immobilisations (chap. 21) à hauteur de 40,9 K€ pour d'éventuelles dépenses imprévues, financées par l'affectation du résultat reporté, à hauteur du même montant.

Aucun emprunt nouveau n'est prévu sur ce budget en 2026.

III - LE BUDGET ANNEXE CAMPING.

Le budget supplémentaire 2026 voit également la réintégration des résultats constatés au Compte Financier Unique 2025 du budget annexe camping.

Après prise en compte du résultat 2025 et des restes à réaliser, le besoin de financement en investissement s'élève à 1,4 K€. Le résultat excédentaire reporté en fonctionnement s'élève à +32,9 K€.

Les principaux ajustements opérés à l'occasion du budget supplémentaires sont liés à la reprise des résultats 2025, complétés de quelques modifications mineures:

- En dépense de fonctionnement : +32,8 K€, dont
 - o + 24,1 K€ de provisions pour dépenses imprévues,
 - o + 5 K€ pour la réparation d'un coffret électrique cassé et de l'automatisme du portail,
 - o + 1,5 K€ pour le remboursement des mises à disposition de personnel,
 - o + 200 € pour les pertes sur créances irrécouvrables

- o + 2 K€ de virement à la section d'investissement
- En recettes de fonctionnement : +32,8 K€, liés à la reprise du r
- En dépenses d'investissement : +2 K€, dont 1,4 K€ de déficit 2025 reporté et 0,6 K€ de provision pour achat de matériel ou réalisation de petits travaux,
- En recettes d'investissement : +2 K€ de virement de la section de fonctionnement.

Aucun emprunt nouveau n'est prévu sur ce budget en 2026.